

Synthèse des commentaires du public
Consultation du 10 avril au 2 mai 2013
Arrêté modificatif de l'arrêté du 27 mai 2009
portant désignation du site Natura 2000 FR2310045 « littoral seino-marin »

14 personnes ont souhaité donner un avis sur le projet d'arrêté modificatif de la ZPS « littoral seino-marin ». Sur ces 14 avis, 6 personnes se sont exprimées en faveur de l'extension du site au port d'Antifer, une s'est déclarée contre (sans explication), une s'est interrogée sur la nécessité de cette modification (sans argumentation). 5 avis étaient hors sujet : deux étaient relatifs à la sauvegarde des loups, un portait sur les polluants agricoles, un autre sur le parc éolien en mer et un dernier relevait d'une mauvaise lecture de la carte (le cap d'Ailly est bien inclus dans la ZPS). On note enfin une remarque générale sur cette ZPS et son historique.